



Liste de diffusion CFA-CFPPA

BULLETIN INFO 11- 03 (mars 2011)

A travers la liste de diffusion spécifique au secteur CFA/CFPPA, nous t'adressons régulièrement un bulletin d'info qui apportera des informations générales et qui fera la synthèse des réponses aux questions qui nous sont posées par les collègues syndiqués. N'hésite pas à nous questionner ou nous faire part de tes remarques et témoignages en t'adressant directement aux secrétaires nationaux du secteur CFA/CFPPA (Laurence DAUTRAIX et Philippe DESPRES).

Dernières nouvelles !

1/ Le protocole d'accord sur les contractuels : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi.

Suite aux différentes étapes des négociations menées sur l'ensemble des contractuels de la Fonction Publique depuis quelques mois au niveau de la DGAFP (direction générale de l'administration et de la Fonction publique), **le gouvernement a diffusé le texte définitif**, nommé « protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les 3 versants de la fonction publique : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi. », et qu'il soumet à la signature des organisations syndicales pour la fin mars. **Vous trouverez ce protocole en PJ ;**

Par rapport au texte initial, le gouvernement a reculé sous la pression syndicale sur de nombreux points. **Au final ce protocole d'accord réaffirme des principes et présente des avancées :**

- il réaffirme le principe de « l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires »
- il « s'engage à favoriser l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels » avec des voies d'accès professionnalisés pendant 4 ans
- en particulier aucun contractuel de droit public n'est exclu à priori des dispositifs de titularisation qui seront mis en place (quelque soit le support budgétaire, CDD et CDI) : en particulier les agents ACB ne sont pas exclus.
- Des avancées pour les contractuels dans la sécurisation des contrats (reconduction de contrat, conditions de CDIisation), dans des droits nouveaux (rémunérations, action sociale, indemnisation chômage,...) et dans le respect des droits.

Actuellement, par vote du conseil syndical national, le SNETAP définit sa position par rapport à l'opportunité de signature de ce texte par la FSU. Car si celui-ci réaffirme des principes et marque des avancées, il n'en présence pas moins certaines limites (agents de droit privé exclus, quotité agents de catégories B et C à 70 %,.....)

En tout état de cause, ce texte ne constitue qu'un cadre général sur lequel nous devons nous appuyer pour poursuivre la lutte : en effet si ce texte ouvre des possibilités, il reste à les concrétiser pour les CFA/CFPPA car sont à définir la délimitation du périmètre de titularisation, le nombre de postes, leur support budgétaire.....

Seule une mobilisation forte dans nos centres permettra ne pas passer à côté du train !

2/ Délégation Snetap au ministère le samedi 19 mars

A l'occasion de la **manifestation nationale à Paris le 19 mars 2011**, une délégation du SNETAP a été reçue par un conseiller du ministre de l'agriculture au cabinet de celui-ci.

Concernant les CFAA/CFPPA (Laurence DAUTRAIX, secrétaire nationale du secteur était présente à la rencontre), le SNETAP a tenu à faire préciser au conseiller ses intentions par rapport au protocole Fonction Publique de lutte contre la précarité (voir 1/ et PJ).

Le conseiller a confirmé que les agents de CFAA/CFPPA en CDD et CDI entraînent dans le champ des personnels concernés par la titularisation. Il a souligné qu'il faudrait travailler sur le nombre d'emplois du fait des besoins et des capacités financières des employeurs et réfléchir à des mécanismes budgétaires de transformation de crédits en emplois.

Si le protocole d'accord proposé dans sa version définitive est ratifié par les organisations syndicales, il nous appartiendra de réunir toutes nos forces pour rendre effectives les mesures de titularisation des agents.

3/ Le 29 mars à la DGER : suite des négociations spécifiques sur les agents contractuels sur budget de l'enseignement technique agricole et groupe de travail postes gagés.

- groupe de travail postes gagés

Un groupe de travail sur les postes gagés se tiendra à la DGER le 29 mars 2011. **Ce groupe est demandé depuis longtemps par le SNETAP** et fait suite aux multiples interpellations du SNETAP à la DGER sur le non respect du statut de titulaire pour les emplois sur poste gagés. Le SNETAP demandera que **soit appliqué conformément à la réglementation le statut** du corps dans lequel l'agent a été reçu au concours .Il exigera que chaque situation de non respect soit régularisée dans les plus brefs délais en s'appuyant sur le jugement du conseil d'Etat. Il exigera **l'ouverture à tous les droits sociaux auxquels peuvent prétendre les titulaires non gagés.**

-suite de la négociation sur le protocole CFAA-CFPPA : les obligations de service.

Dans le cadre de la discussion sur le protocole de résorption de la précarité dans la Fonction Publique, la DGER mène depuis plusieurs mois une négociation sur l'emploi précaire dans notre ministère.

A cette occasion, le protocole CFAA/CFPPA de 1998 est rediscuté. La partie 1 a été toilettée pour être conforme avec la législation en vigueur, la partie 2 est en discussion.

Le SNETAP continue de **revendiquer un texte règlementaire** qui imposerait l'application du protocole aux directeurs des établissements, notamment en ce qui concerne les obligations de service et le décompte horaire du temps de travail, texte qui permettrait l'harmonisation des conditions d'emploi sur tout le territoire. Cela correspond aux mandats du SNETAP. Sur ce point, le conseiller du ministre qui nous a reçus samedi 19 mars, ne s'est pas montré opposé à un texte à portée règlementaire pour tous les points qui ne seraient pas encadrés par le nouveau protocole Fonction Publique. La question du temps de travail pourrait donc faire l'objet d'un texte règlementaire. **Concernant le temps de travail, le SNETAP exige un alignement sur le statut des titulaires pour les agents, qu'ils soient enseignants ou administratifs. Il refuse la référence aux 1607 h pour les enseignants et continuera de revendiquer pour les contractuels les droits sociaux et syndicaux applicables aux titulaires exerçant des fonctions analogues. Le SNETAP s'engage à mener les négociations dans le sens des mandats qu'il porte : lutte contre la précarité dans les CFAA-CFPPA et défense du service public dans l'apprentissage et la formation continue avec :**

- la possibilité de titularisation pour tous les agents qui exercent une mission de service public,

- l'harmonisation des conditions de travail sur celles des titulaires pour tous les contractuels en l'attente d'une titularisation ou pour ceux qui ne bénéficieraient pas de la titularisation.

Un compte rendu des 2 réunions du 29 mars 2011 vous parviendra après cette date.